

FOCUS

Les frais notariés et la prise d'hypothèque

Pour la quasi-totalité des prêts immobiliers, des frais sont à prévoir, notamment concernant **l'hypothèque** : les taxes, les impôts (pour l'enregistrement légal, la publicité...), tout comme les émoluments du notaire. elle est pourtant essentielle, puisqu'elle garantit le prêt et permet à l'emprunteur d'accéder au crédit.

Pour les acquisitions de maisons ou de terrains, il faut également prévoir des coûts pour le transfert de propriété : notamment, les **droits de mutation, l'intervention du notaire...**

Ces postes sont incontournables : il convient de bien les prendre en compte dans le schéma de financement de son projet immobilier.

L'ACTU

La CISPM a débloqué la seconde tranche de son prêt AFD en juin 2019, afin de compléter son plan de ressources et de pourvoir à son programme de prêts 2019.

Dans le cadre de la mise en place de son Plan d'Orientation Stratégique, le Conseil d'Administration de la CISPM souhaite convoquer dans les mois à venir en Assemblée Générale Extraordinaire l'ensemble de ses Coopérateurs, afin de modifier les statuts originels de la Coopérative.

Il s'agit d'en adapter les articles au fonctionnement moderne de la Coopérative, tout en conservant la philosophie originelle d'intérêt général et de participation à la construction d'un archipel solidaire.

CISPM T3 2019

A L'EPOQUE

Nous sommes en 2007, et la CISPM réfléchit désormais son intervention dans une logique de Parcours Logement.

La décision est prise de transformer le Pain de Sucre, immeuble sur les hauts de la vieille ville, en appartements dédiés aux Coopérateurs porteurs d'un projet immobilier.

Résolument moderne, tourné vers l'archipel et économe en énergie, le Pain de Sucre ouvre ses portes en 2012.

Pour les plus curieux, retrouvez notre [dossier](#) sur l'histoire du Pain de Sucre

NOS PRODUITS

Prêt Terrain

Tous les projets de construction passent par la quête d'un terrain adapté aux besoins et au projet.

La CISPM met à disposition de ses Coopérateurs des **prêts fonciers** destinés à financer cette première partie de projet.

Notamment, pour les emprunteurs les plus jeunes ou à l'ampleur financière limitée, c'est la possibilité d'entamer tôt son projet, et de réduire l'endettement au moment de la construction.

CONTACT

Coopérative Immobilière de Saint-Pierre et Miquelon

Tél : 41 03 40

cispm@cheznoo.net

cispm.fr

58 Rue Maréchal Foch
BP 4025 – 97500
Saint-Pierre

